

Arrêtés permanents en agglomération sur VGC

Signature Préfet

Arrêté permanent à la signature du préfet sur proposition du maire (exemple: modification du régime de priorité sur VGC en agglomération)

Un arrêté permanent soumis à la signature du Préfet sur proposition du maire doit être constitué de :

- une note de présentation du projet du maire au Préfet avec annexes techniques éventuelles (note rédigée par la commune, à l'entête de la commune, signée par le maire ou son directeur des services techniques, avec cartes éventuelles)
- le fichier informatique du projet d'arrêté à la signature du Préfet, à l'entête de la préfecture (modèle téléchargeable sur le site internet de la DDEA)
- les avis mentionnés dans les visas de l'arrêté requis conformément à la réglementation (délibérations, fax ou mail)

Avis Préfet

Arrêté permanent à la signature du maire avec avis du Préfet (exemple: modification du stationnement sur VGC en agglomération)

Un arrêté municipal permanent soumis pour avis du Préfet doit être constitué de :

- une note de présentation du projet du maire au Préfet avec annexes techniques éventuelles (note rédigée par la commune, à l'entête de la commune, signée par le maire ou son directeur des services techniques, avec cartes éventuelles)
- le fichier informatique du projet d'arrêté à la signature du maire, à l'entête de la commune